

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 5

Artikel: Fragments : par le général Dufour [suite]
Autor: Dufour, G.-H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-357728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

N° 5.

Lausanne, le 4 Mars 1869.

XIV^e Année.

SOMMAIRE. — Fragments. — A propos du képi-chapeau. — Notes sur le service des troupes françaises en campagne. — Nouvelles et chronique.

FRAGMENTS.

(Suite.)

III. *Projet d'instruction théorique et pratique pour l'état-major général.*

Ce projet, qui a eu pour résultat la création de cette nouvelle branche d'instruction à l'école centrale de Thoune, est de l'année 1822. L'instructeur en chef du génie, auteur du mémoire, fut encore chargé de cette nouvelle branche qui a pris, depuis lors, un assez grand développement.

On a dit qu'un bon état-major est l'âme d'une armée, et la justesse de cette assertion est sentie de tout le monde. C'est, en effet, par l'intermédiaire des officiers de l'état-major que les ordres du général sont transmis aux chefs des corps, que ces ordres soient verbaux ou qu'ils aient besoin de développements et d'une rédaction soignée. Ce sont ces officiers qui sont chargés des missions particulières et de confiance. Ils surveillent les détails du service et soulagent le chef de tous les soins minutieux et cependant nécessaires qui absorberaient ses facultés et prendraient tout son temps ; ils entretiennent la correspondance, interrogent les prisonniers, reçoivent les dépositions des coureurs et des espions ; ils dirigent les corps de partisans. Ce sont eux qui ouvrent les marches, qui conduisent les colonnes. Ce sont eux qui font les reconnaissances de tout genre, qui fixent les campements et les bivouacs, qui veillent à ce que les troupes ne manquent de rien. Le dépôt des

plans et des cartes est sous leur sauvegarde. Ils font les états de dislocation, ceux d'effectif et les ordres de marche, etc. C'est aux officiers d'état-major que le général confie souvent des expéditions secrètes, la direction de corps détachés, l'escorte de convois importants. Ils entrent, plus ou moins, dans le secret des plans de campagne ; ils sont chargés de la rédaction des mémoires militaires, de la description des batailles et de l'histoire des guerres. Les levés à la main des localités, qui ont servi de théâtre aux actes principaux d'une campagne, sont particulièrement de leur ressort. C'est, en un mot, sur l'état-major que reposent tous les détails auxquels le général ne pourrait se livrer sans préjudice pour ses fonctions les plus importantes. Libre de ces soins, se confiant pour l'exécution de ses ordres à des officiers intelligents et capables, il donne carrière à son génie, médite ses plans, pénètre ceux de l'ennemi, prépare par d'habiles manœuvres ses victoires décisives qui, tout à la fois, illustrent une nation en rendant la guerre moins meurtrière, en abrégant la durée.

On a vu de tout temps les armées où le service de l'état-major était négligé tomber dans l'indiscipline, se livrer aux révoltes, et donner au monde le spectacle effrayant des plus sanglantes défaites, suivies d'une désorganisation totale et quelquefois du massacre des chefs. Celles, au contraire, où ce service est en honneur et où par conséquent la discipline est maintenue (car le maintien de l'ordre et de la discipline est encore une des fonctions essentielles de l'état-major général) n'ont rien de pareil à redouter ; elles peuvent sans doute essuyer des revers ; mais le général qui se multiplie, pour ainsi dire, par ses officiers d'état-major, y a bientôt porté remède. Les retraites se font en ordre ; les troupes, toujours pourvues de ce qui leur est nécessaire, ne se débandent pas, la voix des chefs n'est jamais méconnue et la confiance ne tarde pas à renaître. Dans les succès aussi une armée bien organisée et par conséquent pourvue de toutes choses, par les soins de l'état-major, ne s'abandonne pas à ces dépréditions qui aigrissent les populations et les poussent à prendre les armes ; les habitants, respectés, restent indifférents à la lutte ; on obtient d'eux quelque secours ; les corps, toujours bien dirigés, tendent à un même but ; rien ne se fait au hasard ; les marches sont calculées, les engagements prévus ; les victoires amènent de grands résultats. Les soldats électrisés, pleins de confiance dans des chefs habiles, marchent sans crainte ; ils se croient invincibles et cette persuasion enchaîne en effet la victoire sous leurs drapeaux. S'il est prouvé qu'une armée régulière est privée de sa principale force quand elle manque d'un bon état-major, combien, à plus forte raison, une armée de milices, telle que la nôtre, doit-elle en avoir besoin. Nos bataillons et nos escadrons, instruits séparément dans les

différents cantons⁽¹⁾ , ne peuvent pas avoir cette habitude du service et cet ensemble qui ne s'acquièrent qu'à la longue par une pratique continue ; nos chefs de corps ne sont pas tous militaires ; les cadres de nos compagnies laissent encore beaucoup à désirer, et, malgré l'excellente institution des camps de tactique⁽²⁾ , l'armée suisse aura toujours une grande infériorité dans le début d'une campagne. Le difficile est de bien organiser les différentes branches administratives et militaires. Il faut pour cela du temps et du calme, et il est à présumer qu'on ne nous laisserait ni l'un ni l'autre. L'ennemi qui nous attaquerait, connaissant notre faible, cacherait ses préparatifs et tomberait sur nous comme la foudre sans nous laisser le temps de nous reconnaître. Malheur à nous si, dans une circonstance pareille, nous manquons de bons officiers pour rassembler les éléments épars de la force militaire et diriger les phalanges nationales dans leur généreux dévouement ! Notre résistance manquera d'ensemble, et, quel que soit le courage de nos soldats, ils seront battus par des troupes plus habiles et mieux conduites ; la méfiance s'empara d'eux et peut-être qu'en voyant l'hésitation de leurs chefs, ils se croiront trahis ! On frémît en pensant aux résultats possibles d'une pareille situation morale chez des hommes peu éclairés : les mânes sanglants du magnanimité et infortuné d'Erlach se lèvent pour attester à quels excès peuvent se porter des soldats débandés qui ont rompu tous les liens de la discipline.

(A suivre.)

A PROPOS DU KÉPI-CHAPEAU.

(Correspondance.)

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi quelques observations sur la récente ordonnance du Conseil fédéral fixant la nouvelle coiffure des troupes suisses et terminant enfin la fameuse réforme commencée en décembre 1867.

Toute l'armée, sauf une petite exception, va donc jouir du même képi-chapeau Wuscher, mais garni de douze espèces de pompons, de cinq genres de panaches, de dix sortes de ganses et de marques spéciales, y compris des gaffes, des rames, des pelles, des pioches, des canons, des carabines, des croix, des galons et des cocardes. Ce riche musée de fioritures honore certainement l'esprit inventif de nos gouvernans ; mais je ne sais s'il répond aux désirs de simplification dont on fit tant de bruit quand on détruisit l'habillement actuel contre

(1) On n'avait pas alors les grands rassemblements de troupes fédérales.

(2) On commençait à réunir à Thun, tous les deux ans, quelques troupes pour y pratiquer les manœuvres de brigade.